

ristes, marchands, savants ou étudiants. 6. Les certificats présentés dans chaque cas (s'il en est) et donnés par le gouvernement chinois, portant le visa du chargé d'affaires, du consul, de l'agent consulaire ou autre représentant de Sa Majesté dans la localité où ces certificats ont été délivrés, ou au port d'embarquement. 7. Les frais encourus par le département des douanes pour la mise à exécution, par le dit département, de l'Acte à l'effet de restreindre et régler l'immigration chinoise en Canada. 8. Copie de toute correspondance (s'il en est) échangée entre des unions ouvrières ou autres sociétés légalement constituées ou non, ou autres personnes, et le département des douanes, demandant que l'immigration chinoise soit contrôlée plus sévèrement, et de toutes plaintes (s'il en est) portées contre aucun officier des douanes relativement au fonctionnement du dit acte de restriction. 9. Le nombre total de Chinois qui ont quitté le Canada pendant la même période. Présentée à la Chambre des communes le 11 mai 1886.—*M. Gordon*—

*Imprimé pour les documents de la session seulement.*

87. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 4 mars 1886—Copie de : 1. Tous les ordres en conseils administratifs touchant la mise en opération de l' " Acte concernant le Cens Electoral." 2. Toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun des départements et les dits officiers revisseurs. Présentée à la Chambre des communes le 25 mai 1886.—*M. Cameron (Huron)*..... *Pas imprimée.*
- 87a. Réponse (*partielle*) à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er avril 1886—Copie des états fournis par tous les officiers-revisseurs au sujet des arrangements qu'ils ont pris pour l'impression des listes d'électeurs dans leurs divisions électorales respectives, indiquant si des soumissions ont été demandées pour telles impressions ou si des contrats réguliers ont été passés pour leur exécution, avec copie de tels contrats ; les noms des personnes avec lesquelles des conventions écrites ou verbales ont été faites pour ces impressions et le nombre de fois que les listes doivent être imprimées ; les prix alloués, pour chaque nom ou autrement ; le nombre de noms sur la première liste ; si la première liste est imprimée par subdivision de votation ou non ; la manière de faire des changements et des additions après la première impression ; et tous autres détails concernant tels arrangements, conventions et contrats pour l'impression des dites listes. Présentée à la Chambre des communes, le 29 mai 1886.—*M. Casey*..... *Pas imprimée.*
88. Mémoire sur la question de savoir si le gouvernement a été informé que des remorqueurs américains ont fait le tonnage dans les ports de la Colombie-Britannique, et en dedans de la limite des trois milles, dans des eaux canadiennes. Présenté au Sénat le 19 mai 1886.—*L'honorable M. McDonald*..... *Pas imprimée.*
89. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 avril 1886—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et aucun membre de l'équipage constituant le service de sauvetage à Port-Rewan, province d'Ontario, qui n'a pas encore été soumis à la Chambre. Présentée à la Chambre des communes le 27 mai 1886.—*M. Jackson*..... *Pas imprimée.*
90. Correspondance, etc., se rapportant à la cause de la Reine vs. la Compagnie de moulins et d'exploitation forestière de Sainte-Catherine. Présentée à la Chambre des communes le 29 mai 1886, par l'honorable Thos. White..... *Pas imprimée.*
91. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 29 mars 1886—Etat indiquant toutes réclamations faites par John Heney, d'Ottawa, pour le remboursement de péages soldés par lui pour le passage des bâtiments ou de bois par les canaux du gouvernement, et copie de tous ordres en conseil passés par le gouvernement au sujet de lettres, réclamations, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le dit John Heney ou aucune autre personne touchant telle demande de remboursement. Présentée à la Chambre des communes le 31 mai 1886.—*M. Trow*..... *Pas imprimée.*